

## Le risque d'Accident d'Exposition au Sang

### Définition

L'Accident d'Exposition au Sang (AES) correspond à toute exposition accidentelle au sang ou à un liquide biologique, lors d'une effraction cutanée (piqûre ou coupure), d'une projection sur la muqueuse (yeux, bouche) ou sur une peau lésée (eczéma, plaie).

### Mesures de prévention

Privilégier les protections collectives aux protections individuelles

#### Protections collectives :

- Vaccination du personnel
- Respect des précautions générales
- Utilisation du matériel adapté et sécurisé
- Formation et information du personnel
- Respect du traitement des déchets à risques
- Respect de la conduite à tenir en cas d'AES

#### Protections individuelles :

- Se tenir informé sur la conduite à tenir en cas d'AES
- Porter une tenue adaptée, des gants de protection, des masques et des lunettes (en cas de projection)

#### Mesures de protections standards :

- Se laver les mains régulièrement
- Ne jamais plier ou recapuchonner les aiguilles
- Jeter immédiatement le matériel souillé et respecter la capacité maximale du conteneur
- Nettoyer et désinfecter les surfaces souillées
- Evacuer les prélèvements biologiques
- Mettre le linge dans un emballage étanche et fermé
- Se doucher après des travaux salissants

### Conduite à tenir en cas d'AES

1 - Interrompre le travail

2 - Réaliser les premiers soins :

► Soins locaux en cas de piqûre, blessure et de contact avec une peau lésée

- Ne pas faire saigner
- Laver à l'eau courante et au savon
- Rincer abondamment et sécher
- Réaliser l'antisepsie de la plaie par trempage 10 minutes dans du Dakin ou eau de javel à 12° fraîchement diluée au 1/10 (temps de contact au moins 5 minutes)

► Soins locaux en cas de projection sur les muqueuses ou les yeux

- Rincer abondamment à l'eau ou au sérum physiologique pendant 10 minutes

3 - Prévenir les urgences de l'hôpital de votre secteur ou le samu 15, puis votre responsable

4 - Donner les informations nécessaires à l'évaluation du risque infectieux au médecin référent :

- Type d'exposition
- Localisation
- Profondeur de la blessure
- Type d'aiguille ou de matériel en cause
- Nature du liquide biologique
- Statut sérologique et clinique du patient source

5 - Déclarer l'accident du travail dans les 24h à l'employeur. L'employeur transmettra sous 48h la déclaration d'accident de travail à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

6 - Faire établir le certificat médical initial avec la mention AES afin d'obtenir la prise en charge au titre d'un accident de travail

7 - Contacter votre médecin du travail pour l'informer de l'AES. Le suivi clinique et la réalisation des examens biologiques peuvent être effectués par le médecin traitant ou le médecin du travail.